

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de **GOUAIX**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 mai 2021**

Le samedi 15 mai deux mil vingt et un à dix heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en visio-
transmission, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Paul FENOT, M. Joël GRIFFE, Mme Laure VERRIER, M. Pedro TAUSTE, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT, M. Michel ROUSSEL, Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Sandrine LEDEUX, M. Kevin REGINARD
formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme Françoise CHANTRAIT a donné pouvoir à M. Joël GRIFFE
Mme Jacqueline LISSA a donné pouvoir à M. Jean MICHOT
Mme Hélène LEONARD a donné pouvoir à M. Jean-Paul FENOT
M. Cédric LESAGE a donné pouvoir à Mme Sandrine LEDEUX

Absents : M. Razak IDRISOU

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GANDOIN

Date de convocation : 5 Mai 2021

Date d'affichage : 6 Mai 2021

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de procès-verbaux des 10 et 24 avril 2021
- 2) Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural 2021 pour des travaux d'aménagement de la mairie
- 3) Convention de mise à disposition de la piscine municipale de Bray sur Seine
- 4) Frais de scolarité 2019-2020
- 5) Groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques des bâtiments publics

1) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 10 ET 24 AVRIL 2021

Le procès-verbal du 10 avril 2021 n'apportant pas de remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

Concernant le procès-verbal du 24 avril 2021, Madame LEDEUX, ayant le pouvoir de M. LESAGE, signale une inversion dans les propos retranscrits concernant le point sur les élections dans les questions diverses.

Il est écrit que « Mme CHANTRAIT précise que la tenue des bureaux de vote fait partie des fonctions de conseiller municipal » alors que c'est Monsieur LESAGE qui a donné cette information.

Il est pris note de cette précision.

Le procès-verbal du 24 avril 2021 n'apportant pas d'autres remarques particulières, est approuvé à l'unanimité.

**2) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL 2021
POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE**

le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet l'aménagement intérieur et extérieur de la mairie, pour un montant estimé à 31 361,38€ HT.

A l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le programme de travaux présenté,
PRECISE qu'aucune autre subvention n'a été sollicitée.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du conseil départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A inscrire cette action au budget de l'année 2021,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,
- Certifie que la commune est propriétaire du terrain d'assiette de l'opération.

3) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE BRAY SUR SEINE

A l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine, pour les élèves de l'école élémentaire de Gouaix, au titre de la saison 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

4) FRAIS DE SCOLARITE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle que ces frais sont recouverts auprès des communes où sont domiciliés les élèves bénéficiant d'une dérogation de secteur et fréquentant l'école maternelle ou l'école élémentaire de Gouaix.

Au regard des dépenses de fonctionnement de chaque établissement scolaire, il propose les montants ci-dessous pour l'année 2019-2020 :

- Ecole maternelle : 1 196,66 €
- Ecole élémentaire : 583,88 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de fixer les frais de scolarité pour l'année scolaire 2019/2020, comme suit :

- Ecole maternelle : 1 196,66 €
- Ecole élémentaire : 583,88 €

5) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS PUBLICS

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des installations de productions thermiques des bâtiments publics pour les communes ayant bénéficié d'un audit technique ou d'un audit énergétique de leurs bâtiments et de leurs installations de productions thermiques,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au Groupement de Commandes sur l'entretien et la maintenance des installations thermiques et autoriser le maire à signer l'acte constitutif.

A l'unanimité, le conseil municipal :

REFUSE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques.

La séance est levée à 11h10

Le Maire,
Jean-Paul BÉNOT

